

## LabEx ICCA Programme structurant « Plateformes numériques »

Le LabEx ICCA a choisi de prolonger le programme structurant « Plateformes numériques ». Les propositions pourront permettre d'affiner et de réactualiser les résultats des recherches conduites antérieurement mais aussi d'ouvrir des problématiques non encore abordées. Celles-ci ont permis de mieux comprendre les enjeux différenciés du développement des plateformes selon les filières ou domaines dans lesquelles elles se déploient. Les recherches ont porté notamment sur les plateformes du cinéma et de l'audiovisuel, notamment les offres de *Subscription Video on Demand*, les plateformes de musique enregistrée mais également les plateformes de billetterie dans le spectacle vivant (musique et théâtre). Des recherches ont aussi été conduites dans des aires géographiques particulières notamment dans la région MENA et en Inde. En Inde les travaux ont porté sur les plateformes de SVoD, sur les plateformes de musique et celles dédiées à l'artisanat. Enfin, des recherches ont visé des types particuliers de plateformes et tout spécialement celles dites alternatives ou « petites plateformes » ou ont interrogé le processus croissant de plateformes des acteurs historiques des industries culturelles (des diffuseurs traditionnels aux festivals).

Sans pouvoir être exhaustif ici, rappelons que les travaux conduits ont permis de mieux comprendre :

- Les caractéristiques du fonctionnement des plateformes liées aux jeux d'externalités, au traitement algorithmiques des données, etc.
- Les rapports entre d'un côté les activités et les acteurs de la production, diffusion, valorisation de contenus et de l'autre les activités et les acteurs des infrastructures (*Cloud*, *CDN*, etc.)
- Les transformations des positions des acteurs historiques des industries culturelles et des nouveaux entrants dans les marchés des contenus culturels.
- Les concours des plateformes au renouvellement des offres de contenus et du vivier de créateurs.
- Les conditions de travail et de rémunération des créateurs.
- L'adaptation et l'évolution des modes d'organisation du travail créatif au contact des plateformes.
- Les défis pour les politiques publiques et les diverses formes de régulation avec notamment des rôles renouvelés pour les politiques de soutien sectoriel (dans l'audiovisuel et le cinéma en France par exemple) et les mesures plus transversales (droits d'auteur/droits voisins) et la régulation de la concurrence.
- Les conditions et enjeux de l'internationalisation des offres, les transformations des rapports de force à l'échelle transnationale et l'émergence de nouveaux territoires de créativité.

Les propositions pourront prolonger les orientations déjà empruntées et également mettre l'accent sur les thématiques mentionnées ci-dessous. **Néanmoins, ces pistes ne sont que des suggestions. Tout projet en lien avec les plateformes sera étudié.**

### *Les enjeux de la régulation, de l'innovation et du travail dit « créatif »*

Les divers enjeux réglementaires soulevés et notamment liés aux questions de droits d'auteurs et droits voisins, de réglementation sur les données, de droit de la concurrence, aux réglementations sectorielles comme par exemple dans l'audiovisuel pourront être étudiés, notamment du point de vue de leurs enjeux industriels et de l'impact sur le processus créateur et le travail dit « créatif » (émergence et diffusion de nouveaux modèles ou modalités de collaboration, diffusion de nouvelles normes et standards en matière de créativité économique et artistique, etc.). On pense notamment à l'appel de l'état français à un plan de relance de la R&D dans le domaine de l'audiovisuel public pour répondre à de nouvelles pratiques sociales et culturelles liées aux nouveaux usages du numérique.

De même, cet axe relatif à la régulation et à l'innovation peut conduire à s'interroger sur les enjeux de la distinction de plusieurs types de plateformes, pour les acteurs publics et pour les acteurs industriels, ainsi que sur les différences entre des « modèles » de régulation (européen *vs* états-unien, chinois *vs* états-unien, etc.). L'interrogation pourra également porter sur les discours, ceux des acteurs industriels visant à promouvoir d'autres modalités de régulation, comme l'autorégulation (pour le signalement des contenus, par exemple) ou la co-régulation (dans le cadre de l'initiative Global Internet Forum to Counter Terrorism, par exemple) et ceux des ingénieurs sociaux et des politiques publiques qui font la promotion d'un individu autonome et résilient, s'épanouissant par l'activité et qui de fait, trouverait sens à s'engager dans les activités proposées par ces plateformes.

Cet axe amène ainsi à cerner les discours des acteurs publics, ancrés dans des notions floues, telle que la « transparence » à laquelle est opposé le secret industriel - en particulier concernant l'algorithme - présenté par les acteurs industriels comme la justification de la nécessité de se protéger de la concurrence déloyale. Il peut conduire aussi à s'interroger sur les enjeux de la régulation des plateformes, d'un point de vue discursif, témoignant des tensions auxquelles les acteurs publics sont confrontés entre d'un côté la contrainte de réguler et, de l'autre, celle de ne pas freiner l'innovation et le développement économique. Enfin, il peut s'intéresser aux résistances, aux adaptations et aux ajustements mis en place par celles et ceux qui produisent les contenus (culturels) mais aussi aux pratiques créatives des usagers désireux de déroger aux usages prescrits par les plateformes.

*L'émergence de nouvelles formes de valorisation dans les industries de la culture et de la communication via les plateformes*

L'accent pourra être mis sur :

- L'Internet de la transaction
- Les services de blockchain destinés à des porteurs de projets communicationnels et culturels
- La production culturelle « assistée » par blockchain ("blockchain-enabled")
- Les plateformes d'agrégation et distribution de contenus culturels par blockchain
- Les plateformes de conception d'applications blockchain

*Les dispositifs algorithmiques de traitement des données et les dispositifs dits d'«intelligence artificielle », dans deux directions :*

- Une cherchant à voir dans quelle mesure la "découvrabilité", notion fréquemment employée par les acteurs socioéconomiques (en particulier les plateformes culturelles), est travaillée à différents niveaux dans les logiques de recommandation portées par les dispositifs d'intelligence artificielle, en particulier les médiations algorithmiques.
- L'autre sur les nouveaux intermédiaires qui ont émergé avec la numérisation croissante au sein des différentes filières des industries culturelles, et la manière dont une partie de ces nouveaux acteurs (type agences de talents, plateformes de mise en relation et micro-labels, plateformes d'accompagnement et accélérateurs de projets innovants, agrégateurs de services de VoD, etc.) adaptent leurs stratégies à cet environnement numérique de plus en plus régi par les algorithmes de recommandation : quelles stratégies emploient-ils pour accroître la visibilité et le capital réputationnel des artistes sur des plateformes comme YouTube, Facebook, Instagram, etc. ; et de quelle manière ces dynamiques impactent la création en elle-même ?

*Les plateformes dans les Suds*

Les premiers travaux réalisés dans la région MENA et en Inde pourront être poursuivis et ils pourront s'ouvrir en direction d'autres aires géographiques notamment en Amérique Latine et Afrique Subsaharienne. En effet, très peu de travaux en français mais aussi en anglais ont été consacrés aux plateformes dans les Suds. Les rares recherches réalisées ont une portée

essentiellement monographique, portent sur un cadre national ou infranational, et par manque de dimension comparatiste ne permettent pas de penser les points communs et donc les spécificités du déploiement des plateformes dans les Suds par rapport aux tendances observées dans les Nord. Pourtant beaucoup de grandes plateformes et tout spécialement celles développées dans les GAFAM comptent plus d'utilisateurs dans les Suds que dans les Nord. Les questions à poser sont nombreuses et peuvent porter notamment sur : les conditions de déploiement des offres locales ; la concurrence avec les acteurs étrangers mais aussi le concours que les acteurs locaux peuvent apporter aux acteurs étrangers ; les rapports de force et positionnements différenciés des acteurs américains, issus des anciennes puissances coloniales, des nouveaux pays émergents (Chine, Turquie, etc.) ; aux jeux entre acteurs des contenus et acteurs des infrastructures notamment les opérateurs de télécommunications ; la capacité des plateformes à profiter de la dimension informelle des économies dans les Suds mais aussi à concourir à formaliser l'économie informelle ; aux enjeux de politiques publiques et de régulation (question de la souveraineté numérique mais aussi imbrication entre des enjeux de contrôle de l'espace public et de soutien public à des acteurs locaux ou étrangers).

#### *Plateformes audiovisuelles : éditorialisation, territoires et souverainetés*

Si le marché audiovisuel est largement dominé par les quatre premières plateformes, Netflix, Amazon, Apple et Disney +, les plateformes alternatives, de « niche », semblent se maintenir qu'elles soient ou non soutenues par les pouvoirs publics. L'interrogation pourra porter sur leurs rôles dans les marchés ou champs sociaux au sein desquels elle se déploient (par exemple, en termes de soutien et de contribution à la diversité culturelle) ainsi que sur les facteurs clés de succès (qualité de l'éditorial, expérience client, utilisation intelligente des datas, etc.) et les conditions de leur soutenabilité. On pourra également s'intéresser à l'agrégation d'offres de niches au sein de métaplaformes dont le modèle est caractérisé par un processus d'agrégation d'offres de contenus de différents auteurs et éditeurs pour la constitution d'une offre élargie (selon la logique du *bundle*). Des méta-plateformes comme Hulu se positionnent entre télévision gratuite et télévision payante, diffusant des contenus exclusifs et originaux sur abonnement, du live et du délinéarisé financé par la publicité. HBO Max, Apple TV mais aussi Canal + et OCS en France se positionnent aujourd'hui sur ce marché de l'agrégation. Les éditeurs de plateformes spécialisées peuvent s'appuyer sur Prime Video Channels, la plateforme américaine Struum ou la TV d'Orange pour distribuer des services de niche.

L'étude de la plateformesation dans le secteur audiovisuel permet de décroquer les approches et de mettre en perspective les approches sur les *producer* et *festival studies* dans le cadre d'une réflexion plus large sur la présence des séries ou des films français dans les festivals internationaux. On pourrait, par ailleurs, interroger la place de l'intermédiation dans les festivals et les transformations de ces derniers avec le développement de la plateformesation pour saisir le soft power Français dans le monde. Enfin, on pourra penser le type de domination qu'exercent les plateformes par comparaison aux Etats-nations, abordant la dimension politique du territoire « en termes de souveraineté, qui est bien plus qu'une domination sur un domaine (un dominium) mais un véritable contrôle d'un intérieur constitué par ce territoire spatial, temporel et imaginé à la fois » (Dominique Boullier, 2021).

#### *Les questions théoriques*

Dans chacune des disciplines auxquelles appartiennent les chercheurs du LabEx le déploiement des plateformes suscite des remises en cause des notions et concepts. Les propositions pourront associer des enquêtes empiriques à un travail de renouvellement théorique.